

CARTON DE WIART (Comte *Henry-Victor-Marie-Ghislain*), Docteur en droit, ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants, juriste, écrivain, sociologue (Bruxelles, 31.1.1869 - St-Gilles-lez-Bruxelles, 6.5.1951). Fils de Diego-Benjamin-Constant (avocat) et de Cammaerts, Marie-Clémence-Jeanne; époux de Verhaegen, Juliette.

Les aïeux de Carton de Wiart appartenaient au XVII^e siècle à la noblesse hennuyère. La famille s'installa à Bruxelles au XVIII^e siècle et prit rang parmi les Lignages. Henry eut quatre frères: Charles, décédé en 1830; René, officier aux Guides, puis en Egypte où il participa à plusieurs campagnes sous les ordres du Sirdar Kitchener. Il fut promu Lt-colonel et reçut le titre de Bey; Maurice (Mgr) vicaire

général du cardinal Bourne, archevêque de Westminster et Edmond (comte), secrétaire et collaborateur du roi Léopold II, grand maréchal de la Cour du roi Baudouin, puis directeur de la Société générale de Belgique. Il n'a cessé d'apporter au Congo le bénéfice de sa haute compétence et le concours de généreux appuis à notre œuvre civilisatrice.

La volonté d'étendre le patrimoine spirituel et le rayonnement extérieur de la Belgique est une tradition de la famille Carton de Wiart. En 1841, son oncle paternel, Adrien fut un des fondateurs de la Compagnie belge de colonisation, créée sous le patronage de Léopold I^{er} en vue de favoriser l'expansion belge en Amérique. Son frère Hassam fut envoyé par Léopold I^{er} en mission en Indonésie. Le fils d'Adrien devint bâtonnier de l'Ordre des avocats au Caire. Le fils de ce dernier, le lieutenant général Sir Carton de Wiart, aide de camp du roi Georges V, accomplit plusieurs missions en Afrique.

Henry Carton de Wiart fit ses humanités au Collège des Jésuites à Alost et au Collège St-Michel à Bruxelles. Il suivit les cours de philosophie à l'Institut St-Louis et ceux de Droit à l'Université de Bruxelles. Il se rendit en France où il fréquenta pendant un semestre les cours de l'Institut catholique de Paris, assista à des conférences au Collège de France et à l'Ecole des sciences politiques. Il prit part aux travaux du séminaire de médecine légale sous la direction du professeur Bouardel.

Il fut accueilli à Paris dans le monde littéraire notamment par Maurice Barrès, Barbey d'Aurevilly, Verlaine et Léon Blois et, dans le mouvement social, par le comte Albert de Mun.

Il se rendit ensuite à Bonn, où il s'initia aux travaux de l'école allemande de sociologie.

En 1890, il s'inscrivit au Barreau, prêta serment à la Cour d'Appel de Bruxelles et devint le stagiaire d'Edmond Picard dont Félicien Cattier était le collaborateur. En 1892, il participa à la rédaction de la réponse à la consultation demandée à son patron sur la propriété des « biens sans maîtres », par l'Etat Indépendant du Congo.

D'une belle prestance d'allure, d'une distinction raffinée, l'œil vif et spirituel, la voix forte qui pouvait être douce et caressante, il témoignait d'une grande tolérance et d'une rare maîtrise de soi. Tour à tour sérieux, jovial, il trouvait des formules vives, pittoresques et découvrait d'instinct les moyens de toucher et d'entraîner les auditoires.

Causeur étincelant, il retenait son public par le charme avec lequel il émaillait ses exposés d'anecdotes.

Il fut dans les milieux littéraires, diplomatiques et politiques l'hôte de choix et un des commensaux des salons et Errera, de Lantsheere, où se rencontraient, en réunions amicales, le R.P. Rutten, Emile Vandervelde, Paul Janson, Paul Hymans et les leaders des grands partis politiques.

Bon juriste, son incontestable talent, son éloquence et son amour du travail le mirent en vedette, dès le début de sa carrière au Barreau.

Il fut successivement secrétaire et président

de la Conférence du Jeune Barreau, membre du Conseil de l'Ordre en 1907 et, en 1923, président de la Fédération des avocats belges.

Tout en poursuivant son activité au barreau, sa collaboration au *Journal des Tribunaux*, Carton de Wiart se lança à corps perdu dans la lutte pour la libération ouvrière.

En 1890, avec Jules Renkin et Léon de Lantsheere, il adhéra au groupement populaire créé sous le nom de « Maisons des Ouvriers » et à l'organisation de coopératives et de syndicats.

Il publia dans ces journaux et dans le *Journal de Bruxelles* de même que dans de nombreuses revues des articles sur les multiples problèmes que soulevait notre expansion en Afrique centrale.

Dès la promulgation de la célèbre *Encyclique Rerum Novarum*, du 15 mai 1891, sur la condition de la main-d'œuvre, par le pape Léon XIII, Henry Carton de Wiart participa au mouvement démocrate chrétien.

Il assura la publication de *l'Avenir Social* auquel succéda de 1895 à 1896 *La Justice Sociale*.

Ce mouvement ne pouvait être efficace qu'en s'étendant sur le terrain politique.

En 1895, Carton de Wiart fut élu conseiller communal à St-Gilles-lez-Bruxelles et, le 12 juillet 1896, à 26 ans, il fut élu à la Chambre des Représentants en même temps que Jules Renkin.

Il conserva son mandat, sans interruption, pendant cinquante-cinq ans.

Orateur et bon débater, partisans et adversaires ont reconnu sa droiture et sa maîtrise de soi.

Au Parlement, il participa à l'étude et à la discussion de tous les grands projets de loi.

Son œuvre législative embrasse les domaines les plus variés: social, politique, économique. Il a participé à tous les grands débats du Parlement, citons les principaux: ceux sur les sociétés anonymes, les associations sans but lucratif, la personification civile des universités libres, le repos dominical, l'instruction obligatoire, le service militaire personnel, les accidents du travail, les allocations familiales, la suppression de l'article 310 du Code pénal. Il exerça une grande influence sur la création du Conseil d'Etat.

Son œuvre législative la plus connue fut la loi du 12 mai 1912 sur la protection de l'enfance, dite loi Carton de Wiart, instituant les tribunaux pour enfants.

A la répression du mineur délinquant a succédé l'éducation et le redressement de l'enfance malheureuse.

Il avait épousé en 1897 Juliette Verhaegen, (décédée le 15 novembre 1955). Son épouse eut une conduite héroïque au cours de l'occupation allemande en Belgique de 1914 à 1918. Elle fut sa collaboratrice intelligente et dévouée et elle ne cessa de se consacrer aux œuvres de l'enfance.

Le 14 mai 1920, l'Union des Juges des enfants, organisa sous le patronage des ministres Vandervelde et Jaspard, une manifestation en l'honneur du ministre et de Madame Carton de Wiart. Un prix Carton de Wiart fut fondé en faveur des protégés de justice méritants.

Carton de Wiart se donna avec enthousiasme à l'œuvre de notre expansion en Afrique centrale.

Dès le début de sa carrière parlementaire, il s'était intéressé à l'idée de l'union politique de la Belgique et de l'Etat Indépendant du Congo. Il avait une très importante documentation sur les relations entre les deux Etats. Il était depuis plusieurs années en relations avec Mgr Augouard, vicaire apostolique à Brazzaville et avec Lyautey.

Il était armé pour apporter, au forum, à l'œuvre de Léopold II, le concours de son talent.

Depuis 1904, la publication du rapport Casement, consul de Grande-Bretagne, au sujet du mode d'administration, et de la constitution du domaine des fondations (17 décembre 1903) et

la campagne d'attaques organisée par la Congo Reform Association avaient soulevé en Belgique et à l'étranger de violentes critiques contre l'Etat Indépendant du Congo.

Le rapport de la Commission d'enquête envoyée au Congo par le roi Léopold II (30 août 1905), publié le 4 novembre 1905, avait ému profondément l'opinion publique. Il en est de même en ce qui concerne l'ouvrage de Félicien Cattier: *Etude sur la situation économique de l'Etat Indépendant du Congo* et celui du R.P. Vermeersch, S.J.: *La question congolaise*.

Le 20 février 1906, Emile Vandervelde interpella le gouvernement au sujet des devoirs qui incombent à la Belgique comme puissance signataire de l'Acte de Berlin de 1885: sur les inconvénients pour la Belgique de l'union personnelle avec l'Etat Indépendant et sur l'envoi d'officiers et de fonctionnaires belges au Congo.

Lors de la séance du 1^{er} mars, Carton de Wiart prononça un discours d'une haute éloquence et d'une grande habileté.

« Il a été déclaré au Parlement anglais, dit-il, qu'aucune décision ne sera prise en attendant l'application des résolutions que proposera le Conseil des Réformes constitué par le Roi

immédiatement après le dépôt du rapport de la commission d'enquête. Etait-ce trop demander à vous, Belges, d'avoir la même attitude expectative? » Quand on découvre une défaillance ou une erreur chez une personne à laquelle on s'intéresse, dans une œuvre qu'on aime et que l'on veut sincèrement voir prospérer, on relève l'abus sans doute, mais on s'en afflige, on ne le grossit pas.

L'orateur souligna les exagérations relevées par la commission d'enquête. Il mit le parlement en garde contre la comparaison simpliste entre les situations européennes et africaines et demanda de commencer le plus tôt possible l'étude des mœurs et coutumes des populations...

Après avoir cité le témoignage d'Edmond Picard qui avait été au Congo et qui écrivait: « Il n'y a pas d'exemple dans toute l'histoire des colonies, d'un résultat aussi avancé, obtenu en un temps aussi court, avec un personnel souvent de hasard, constamment déprimé par la maladie », Carton de Wiart conclut: « Que l'Etat Indépendant ait l'énergie de mettre fin aux abus dénoncés grâce à sa propre initiative. Qu'il n'hésite pas à subordonner, suivant les principes qui ont présidé à sa fondation, le souci de l'exploitation à celui de la civilisation, et j'ose dire qu'il verra encore grandir notre sympathie et notre fierté. »

L'ordre du jour présenté par M. Beernaert, appuyé par Carton de Wiart, comportait un rappel des idées qui ont présidé à la formation de l'Etat Indépendant et qui ont inspiré l'Acte de Berlin de 1885. Il décidait de procéder sans retard à l'examen du projet de loi du 7 août 1905 sur le gouvernement des possessions coloniales de la Belgique. Il fut adopté au cours de la séance du 1^{er} mars 1906.

Le 21 novembre 1906, un nouveau débat s'ouvrit à la Chambre sur la question congolaise. Emile Vandervelde interpellait au sujet des déclarations contenues dans la lettre du Roi en date du 3 juin 1906 et, Paul Hymans, sur la situation faite à la Belgique relativement à la reprise éventuelle de l'Etat Indépendant du Congo suite à la lettre du Roi-Souverain du 3 juin 1906 et l'acte testamentaire qui y est annexé.

La discussion dura trois semaines. Au cours de la séance du 6 et du 11 décembre 1906, Carton de Wiart défendit, tant au point de vue juridique que des intérêts même de la Belgique, les deux problèmes cruciaux: celui du domaine national et celui du domaine de la Couronne.

« La postérité ne nous comprendrait pas, le pays ne nous pardonnerait pas, dit-il en concluant, si nous étions aujourd'hui inférieurs à nos destinées. »

L'ordre du jour présenté par la droite et la gauche libérale attribuant aux intentions du Roi la portée de « recommandations solennelles » et laissant au Parlement de régler « en pleine liberté » la reprise de l'Etat Indépendant

du Congo par la Belgique fut approuvé le 14 décembre 1906 par 128 voix contre 2 et 29 abstentions.

La reprise de l'Etat Indépendant domina la consultation électorale du 24 mai 1908 précédant les élections législatives et provinciales de 1908. Rarement élection provoqua plus d'effervescence dans le pays. Carton de Wiart et Renkin avec Thys et Fiévé donnèrent de nombreuses conférences et portèrent la contradiction dans des meetings houleux organisés par les adversaires de l'annexion.

Au cours de la nouvelle législature, lors de la séance du 15 avril 1908, la Chambre décida d'examiner dans une même discussion générale le projet de loi réalisant le transfert à la Belgique de l'Etat Indépendant, celui approuvant l'acte additionnel et celui sur le Gouvernement du Congo belge.

La discussion des projets prit quarante quatre séances du 17 juin au 20 août 1908. M. Renkin, ministre de la Justice, était chargé de défendre les solutions proposées par le gouvernement.

Carton de Wiart intervint principalement au cours des séances du 17 et du 29 juillet.

Il insista sur le respect du droit coutumier et sur notre action civilisatrice.

« Si la tâche est lourde, concluait-il, la Belgique est néanmoins de taille à l'entreprendre. La loi de la vie n'est pas seulement de vivre, elle est aussi, elle est surtout de répandre autour de soi et de prolonger jusque dans l'avenir le progrès et la vie. »

Evoquant la séance où fut voté l'annexion, Carton de Wiart dit lors de la manifestation organisée le 11 juillet 1946, par les membres du Sénat et de la Chambre, à l'occasion des cinquante années de ses activités parlementaires: « Parmi tant de séances qui se raniment au rétroviseur de ma mémoire, une des plus belles fut sans doute celle du 20 août 1908, où après d'interminables complications, l'annexion du Congo fut enfin votée par 83 oui contre 54 non et 9 abstentions. Jules Renkin avait magnifiquement porté tout le poids du projet et je me souviens qu'en rentrant le soir après ce vote, au petit village d'Hastière-par-delà, où nous passions ensemble de courtes vacances, nous y arrivâmes chantant à tue-tête réveillant de notre allégresse les échos endormis de la vallée. »

En 1909-1910, Carton de Wiart rédigea le rapport du projet de loi approuvant les déclarations entre la Belgique et la France concernant le tracé de la frontière dans la région du Shiloango et, en 1911, celui approuvant la convention entre le Congo et le protectorat allemand de l'Afrique orientale.

Ministre de la Justice du 18 juin 1911 au 21 novembre 1918, à la déclaration de guerre, il rédigea avec Hymans et Van den Heuvel, la fière réponse de la Belgique à l'ultimatum de Guillaume II.

Il fut chargé de mission, avec MM. Vanderelde, de Sadeleer et Hymans, en qualité d'envoyé extraordinaire près le Président des Etats-Unis, et en 1918, avec M. Vandervelde, comme chef de mission près le roi Victor-Emmanuel III. Au cours de son séjour à Rome, il fut reçu par le pape Benoît XV.

Il accueillit au Havre, à Ste Adresse, lors de leur retour au front belge les nombreux combattants des campagnes belges en Afrique et assura les contacts avec les familles restées en territoire occupé. Il apporta une aide efficace aux réfugiés et aux internés et contribua au ravitaillement du pays occupé.

En 1919, il fut désigné en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près S.M. la Reine des Pays-Bas. Il assura le rapatriement des internés et des réfugiés et s'intéressa à nos entreprises belges aux Indes néerlandaises. Il fut déchargé, à sa demande de ses fonctions, le 20 septembre 1919 et nommé ministre plénipotentiaire à titre honoraire.

En 1920, il proposa la création de la Commission coloniale scolaire et l'organisation d'un concours colonial scolaire qui obtint un vif succès. Il se joignit au ministre Louis Franck pour obtenir du Parlement, en 1924, les crédits nécessaires à l'institution de l'Office colonial.

Le 4 novembre 1921, le Roi lui concéda le titre de comte.

De juillet à novembre 1922, il fit à titre personnel, en compagnie de son fils Xavier, un voyage au Congo par l'Afrique du Sud, avec escale à Ste Hélène. Il visita à Johannesburg l'Institut de médecine tropicale et les laboratoires de bactériologie de Johannesburg.

Il eut un entretien avec le général Smuts à Pretoria.

Au cours d'une longue randonnée d'Elisabethville à Boma par Stanleyville et Coquilhatville, il prit contact avec le gouverneur général Maurice Lippens, de nombreux fonctionnaires, magistrats, officiers, missionnaires et colons. Il exerçait sur tous une indéniable emprise.

Il se préoccupait déjà de l'africanisation des cadres et il eut à ce sujet, notamment avec Mgr Roelens à Baudouinville, qui le premier avait entrepris la formation d'un clergé indigène, de longues conversations.

Relatant ses impressions de voyage dans une brochure *Mes vacances au Congo*, il écrit: « Le moment viendra bientôt, je crois, où il sera sage de demander aux Noirs instruits une certaine coopération à notre œuvre administrative et judiciaire. »

Il préconisait au début la collaboration de conseils consultatifs où Noirs et blancs participeraient à l'organisation des services, à Elisabethville et Léopoldville.

J'ai eu la faveur d'être adjoint au comte Carton de Wiart à la légation de Belgique à La Haye et au cours de son voyage au Congo.

J'ai pu admirer ses qualités de cœur, son esprit, son charme, sa gentillesse, sa simplicité, j'en garde un des plus précieux souvenirs de ma vie.

Au cours de toutes les sessions parlementaires, aux séances de la Commission des Colonies et comme rapporteur ou orateur lors de l'examen des budgets de la Colonie ou du Ministère des Colonies, il fit bénéficier le Parlement des observations faites au cours de son voyage.

Il souhaite le développement de l'enseignement et plus spécialement de l'enseignement technique pour les Africains, l'extension des voies de transport ainsi que de l'équipement industriel.

Il intervint en faveur de l'interpénétration des magistrats et fonctionnaires du Congo et de la métropole, du relèvement des pensions pour les anciens coloniaux aux intérêts desquels il portait une grande sollicitude.

A la séance de la Chambre du 28 juillet 1925, il fut rapporteur du projet de loi sur le gouvernement du Ruanda-Urundi. Ce fut Carton de Wiart qui rédigea l'accord entre le gouvernement belge et les missions.

Il fut désigné comme secrétaire de la Chambre des Représentants de 1902 à 1910-1911, année au cours de laquelle il fut nommé ministre de la Justice et 1^{er} vice-président de la Chambre en 1919-1920. Il fut premier ministre au cours de la législature suivante, ensuite fut nommé ministre d'Etat par le roi Albert, le 21 novembre 1918.

Entre les deux guerres, il fut délégué permanent de la Belgique auprès de la Société des Nations et, en 1934, il présida le Conseil supérieur de l'Union économique avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Entré au Conseil interparlementaire à Berlin, en 1928, il présida celui-ci de 1934 à 1947 et, à la réunion d'Istamboul en 1934, on lui décerna le titre de président d'honneur à vie. En 1951, lors du décès du comte Carton de Wiart, le gouvernement turc fit émettre une série de timbres-poste à son effigie.

Il présida aussi de nombreux arbitrages entre nations.

En 1940, il rallia le Gouvernement à Poitiers. Rentré en Belgique, il fut pris comme otage et incarcéré à Louvain.

Le 11 juillet 1946, à l'occasion de ses cinquante années d'activité parlementaire, au cours d'une séance solennelle des Chambres réunies, un magnifique hommage fut rendu à l'œuvre parlementaire du ministre Carton de Wiart.

Il n'entre pas dans le cadre de cette note de mentionner ses activités sociales, économiques,

juridiques et littéraires. Ces dernières sont immenses. Son œuvre littéraire comprend 59 ouvrages et études qui firent l'objet d'une publication séparée. Les plus connus sont: *La cité ardente*, *Les vertus bourgeoises* (prix quinquennal de littérature française en 1913) et *Terres de débat*, prix Davaine de l'Académie française en 1943 pour ses romans historiques.

Il collabora à une cinquantaine de revues.

Carton de Wiart fut élu membre de l'Académie royale de Belgique, section des Sciences morales et politiques de la Classe des Lettres, à sa fondation. Il devint effectif le 4 mai 1925.

Il fut élu membre effectif de l'Institut de France. Il y succéda au roi Albert.

Il était membre des Académies de Montpellier, de Rouen, de Toulouse, de Naples et de Coïmbra, président de l'Association internationale de droit pénal et docteur *honoris causa* des Universités de Louvain et de Strasbourg.

A quatre-vingt-deux ans, au début du mois de mai 1951, le comte Carton de Wiart, en parfaite santé, rédigeait un chapitre du tome II de ses *Souvenirs politiques*.

Atteint d'un mal subit, il se rendit compte de la gravité de son état.

En pleine lucidité, il déclara « qu'il était entièrement résigné au dernier appel » et il rendit sa belle âme à Dieu.

Selon son désir, ses funérailles eurent lieu dans l'intimité.

Un service solennel fut célébré à la Collégiale de Ste Gudule en présence d'une assistance nombreuse et des plus hautes autorités du pays.

Le comte et la comtesse Henry Carton de Wiart eurent deux fils. le comte Xavier (décédé), avocat, qui prit une part importante aux travaux du Jeune Barreau colonial et publia *Baya Maga*, (récit congolais), et un livre intitulé *Pourquoi n'irais-tu pas au Congo?* Son frère puîné Hubert (comte), ministre plénipotentiaire honoraire, grand voyageur, assura notamment la première liaison automobile 4 roues d'Alger au Cap par le Tanezrouft, le Niger et le Congo belge. Il publia l'ouvrage *D'Alger au Cap: plein Sud*. Henry Carton de Wiart eut cinq filles dont une mourut en bas-âge. Ghislaine, qui épousa le baron Albert Houtart (décédé), gouverneur du Brabant, qui rendit d'éminents services en temps de paix et de guerre au pays; Georgette qui épousa le Dr Ombredane, chirurgien des hôpitaux de Paris; Gudule qui épousa le baron Paul Houtart et Guillemette dont l'époux, le baron Marc Gendebien, pilote aviateur, est tombé en 1944 au champ d'honneur aux Pays-Bas.

Le comte Henry Carton de Wiart était Grand Cordon de l'Ordre de Léopold, Grand Croix de l'Ordre de la Couronne; Grand Cordon de l'Ordre de Pie; Grand Cordon de Saint Michel et Saint George d'Angleterre, Grand Cordon des Saints Maurice et Lazare (Italie); Grand Cordon d'Alphonse XII d'Espagne; Grand Cordon d'Orange Nassau (Pays-Bas); Grand Croix de la Légion d'honneur; Grand Croix de la Couronne de Chêne du Luxembourg; Grand Croix du Danebrog (Danemark); Grand Croix de Paulowpia du Japon; Grand Croix de l'Etoile de Roumanie; Grand Croix de la Couronne de Yougoslavie; Grand Croix du Mérite de Hongrie; Grand Croix de Polonia Restituta (Pologne); Grand Croix de l'Ordre royal du Camodge; Grand Croix du Mérite civil de Bulgarie; Grand Croix Nicham-Itikhar (de Tunisie); Grand Officier de l'Ordre de Saint Charles (Monaco); commandeur de l'Ordre de Medjeda; décoré de la Croix civique de 1ère classe; décoré de la Prévoyance sociale de 1ère classe; décoré de la médaille commémorative du centenaire; décoré de Pro Ecclesia et Pontifice.

Il existe un buste au Parlement dû au sculpteur Lagae et un portrait dans les salons du Premier Ministre, de Herman Richir.

Publications ayant trait au Congo: *La politique d'expansion*, Bruxelles, 1906, Larcier. — *Mes vacances au Congo*, Brux. Piette 1923, réédition Bruges-Paris, 1923, Desclée De Brou-

wer. — *Le Congo d'aujourd'hui et de demain*, Brux. 1924. — *Souvenirs politiques* (1878-1918), Bruges-Paris 1947, Desclée De Brouwer. — *Notice sur la vie et les travaux du roi Albert*, Paris 1947, Firmin Didot.

Préfaces: *L'action sociale du maréchal Lyautey*, N. Laude, Anvers 1936. — *Notre Colonie*, A. Michiels et N. Laude, Brux. 1924, Dewit.

Mouv. géographique 1906, col 115, 116; 651 à 654 — 1907, col 463, 475 — 1908, col 272, 419, 444, 445. — *Annales parlementaires*, Chambre Principales interventions: 1909-1910 — document 25 — 1910 doc. 22 — 1911 doc. 96 — p. 175, 195, 203, 207, 213 à 219 (interpellation Vandervelde), 1914 p. 949 (interpel. Brunet) 1920 pp. 942, 943, 1920-1921 p. 77 et 1486, 1487 — Dix budgets métropole et colonial, 1911 p. 598 — 1912, p. 820, — 23 — 24 — 26. — 1923, p. 1468-1471. — 1925, p. 526 et rapport n° 8 (gouv't Ruanda-Urundi) — 1929, p. 936, 941 à 943 — (budget 1929) 1934, p. 1.303 à 1.365 (budget) — 1929 pp. 342, 343 — (budget).

28 septembre 1961.

Norb. Laude.

Sources: N. Laude, *Participation du comte Henry Carton de Wiart à la politique coloniale belge* (*Revue col. belge*, 15 octobre 1951). — Gyovanni Hoyois, *Henry Carton de Wiart et le groupe social*, Courtrai, 1931. — Miles, *Henry Carton de Wiart*, Bloud et Gay, Paris, 1917. — Comte Louis de Lichtervelde, Extrait *Annuaire Ac. r. de Belgique* 1956. Cette notice donne la bibliographie des ouvrages politiques, littéraires, etc. — P. Hymans, *Fragments d'histoire, Impressions et souvenirs*,

Édit. Connaissance, Brux. 1940. — Firmin Vandebosche, *Sur le forum dans le bois sacré*, Collection Durandal, Brux., 1934. — Louis de Lichtervelde, *H. Carton de Wiart* in *Revue Générale Belge*, juin 1921. — *Jubilé de Henry Carton de Wiart* (12 juillet 1896 - 11 juillet 1946), séance des Chambres réunies. — *Annales parl.* 1946, p. 875 à 888. — *Eloge funèbre du comte Henry Carton de Wiart*, séance du 8 mai 1951. — *Annales*, Chambre, doc. n° 67. — *Hommage à la mémoire du comte Henry Carton de Wiart*, id., n° 55, p. 1.329 à 1.331. — *Id.* au Sénat, *Annales*, n° 53, p. 1.329 à 1.331.